



Embarquez contre une Mairie

1. Qui sommes-nous ? En 2021, le Camargue Nautique Club a repris la gestion de l'école de voile des Saintes Maries de la Mer à la demande de la Mairie. Depuis avons redynamisé l'activité nautique et nous sommes labélisés par la Fédération Française de Voile depuis 2022. Nous proposons des activités nautiques pour tous à partir de 5 ans : Catamaran, Optimist, Planche à voile, Wingfoil, Paddle, ... pour les particuliers mais aussi les colonies de vacances, les écoles et les comités d'entreprises. Pour en savoir plus et nous découvrir :Notre site : <https://camarguenautiqueclub.com> Reportage BFM TV 2024 : Vidéo BFM Montage Vidéo pour les 3 ans en 2023 (Instagram) : 3 ans du CNC 2. Que se passe-t-il ? Quatre ans plus tard et malgré la signature d'un contrat entre la Mairie, le Port et la société Camargue Nautique Club. Mme le Maire a décidé unilatéralement de nous expulser de nos locaux aux arènes en proposant de délocaliser l'école de voile dans une zone de navigation dangereuse. Nous avons

PARTICIPEZ À LA CAGNOTTE :

<https://www.onparticipe.fr/c/CamargueNautiqueClub>



Cette cagnotte vous est proposée par :

Maury



Réalisez votre projet participatif sur
www.onparticipe.fr